

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_89 - OBJET : Convention de formation avec SOCOTEC

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée – E12BS – Habilitation Electrique – Interventions élémentaires remplacement et raccordement sur Installations Electriques – BS + BE Manœuvre pour 10 agents de la collectivité. La société SOCOTEC propose ce type de formation.

DECIDE de passer une convention avec la société SOCOTEC FORMATION MARSEILLE – ZAC L'Agavon – 13 avenue Lamartine – BP 21 – 13751 LES PENNES MIRABEAU CEDEX, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée les 28 et 29 novembre 2023, pour un montant de 1 500 € HT.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 12 octobre 2023.

Le Maire



Olivier GUILLOU